

MENTIONS LEGALES

MENTIONS LEGALES

Ce site internet est édité et hébergé par la société Ubisoft EMEA, SAS au capital de 11.959.727 euros, enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 432 573 624 et dont le siège social est situé à 2, avenue Pasteur 94160 Saint Mandé, France.

Numéro de TVA intracommunautaire : FR79432573624

Directeur de la publication : Yves Guillemot, Président

Numéro de téléphone : 01.48.18.50.00

©Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Ubisoft and the Ubisoft logo are trademarks of Ubisoft Entertainment in the U.S. and/or other countries.

©2024. Sony Interactive Entertainment LLC."PlayStation Family Mark", "PlayStation", "PS5 logo", "PS5", "PS4 logo", "PS4", "PlayStation Shapes Logo" and "Play Has No Limits" are registered trademarks or trademarks of Sony Interactive Entertainment Inc.

©2024. XBOX and Xbox logos are registered trademarks or trademarks of the Microsoft group of companies and is used under license from Microsoft.

©2024. Nintendo Switch is a trademark of Nintendo.

Amazon, Luna, and all related marks are trademarks of Amazon.com, Inc. or its affiliates.

COMMENT NOUS CONTACTER

1. Vous êtes un joueur ?

Nous vous recommandons d'utiliser notre [portail d'aide Ubisoft](#), qui :

- vous fournira des FAQ pour répondre aux questions les plus récurrentes rencontrées par nos utilisateurs,
- vous permettra de nous poser des questions sur nos produits et les éventuels problèmes que vous rencontrez,
- vous permettra de nous signaler des contenus ou comportements, y compris illégaux, que vous avez constatés dans nos jeux et services, via ce [formulaire de contact](#) dédié. Ce formulaire vous permettra de choisir le type de contenu ou comportement auquel vous avez été confronté, puis de fournir des informations supplémentaires et des pièces jointes si nécessaire.

Vous pouvez également nous signaler d'autres joueurs directement via nos jeux en utilisant l'option « Signaler ».

2. Vous êtes une autorité chargée de l'application de la loi ?

Si vous représentez une autorité chargée de l'application de la loi d'un pays de l'Union européenne et souhaitez nous envoyer :

- une injonction d'agir contre un ou plusieurs contenus illégaux spécifiques, veuillez toujours inclure dans votre demande tous les éléments mentionnés à l'article 9 du règlement sur les services numériques, à savoir :
 - une référence à la base juridique au titre du droit de l'Union ou du droit national pour l'injonction;
 - un exposé des motifs expliquant pourquoi les informations constituent un contenu illicite, en référence à une ou plusieurs dispositions spécifiques du droit de l'Union ou du droit national conforme au droit de l'Union;

- des informations permettant d'identifier l'autorité d'émission;
- des informations claires permettant au fournisseur de services intermédiaires d'identifier et de localiser le contenu illicite concerné, telles qu'un ou plusieurs URL exacts et, si nécessaire, des informations supplémentaires;
- des informations relatives aux mécanismes de recours dont disposent le fournisseur de services intermédiaires et le destinataire du service ayant fourni le contenu;
- le cas échéant, des informations sur l'autorité qui doit recevoir les informations relatives aux suites données aux injonctions;
- une injonction de fournir des informations spécifiques sur un ou plusieurs destinataires individuels spécifiques de nos services, veuillez toujours inclure dans votre demande tous les éléments mentionnés à l'article 10 du règlement sur les services numériques, à savoir :
 - une référence à la base juridique au titre du droit de l'Union ou du droit national pour l'injonction;
 - des informations permettant d'identifier l'autorité d'émission;
 - des informations claires permettant au fournisseur de services intermédiaires d'identifier le ou les destinataires spécifiques au sujet desquels des informations sont demandées, telles qu'un ou plusieurs noms de compte ou identifiants uniques;
 - un exposé des motifs expliquant dans quel but les informations sont requises et pourquoi la demande de fourniture d'informations est nécessaire et proportionnée pour déterminer si les destinataires des services intermédiaires respectent le droit de l'Union ou le droit national conforme au droit de l'Union applicable, à moins qu'un tel exposé ne puisse être fourni pour des raisons liées à la prévention et à la détection des infractions pénales et aux enquêtes et poursuites en la matière;
 - des informations relatives aux mécanismes de recours dont disposent le fournisseur et les destinataires du service concerné;
 - le cas échéant, des informations relatives à l'autorité qui doit recevoir les informations relatives aux suites données aux injonctions;

Veuillez également noter que :

- les injonctions doivent toujours prendre la forme d'un **mandat ou d'un document de référence portant le sceau officiel et la signature** de l'agent ou du représentant des forces de l'ordre qui nous contactent, afin que nous puissions vérifier la légalité de la demande,
- les injonctions doivent uniquement nous demander de fournir des informations déjà collectées pour les besoins de la fourniture de nos services et qui sont sous notre contrôle,
- vous devez limiter la portée territoriale de vos injonctions au strict nécessaire pour atteindre leur objectif,
- les injonctions doivent nous être transmises **en anglais ou en français**, ou dans votre langue à condition que vous nous envoyiez également une traduction en anglais,
- les injonctions doivent être envoyées à l'adresse e-mail du point de contact : govrequests@ubisoft.com.

VEUILLEZ NOTER QUE CETTE ADRESSE E-MAIL NE DOIT ETRE UTILISEE QUE PAR LES AUTORITES CHARGEES DE L'APPLICATION DE LA LOI. NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT D'AGIR CONTRE TOUTE PERSONNE UTILISANT CETTE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS CONTACTER DE MAUVAISE FOI, CAR CELA POURRAIT NOUS EMPECHER DE REPONDRE EFFICACEMENT AUX DEMANDES DES AUTORITES.

3. Rapport de transparence

En vertu du Règlement (UE) 2022/2065 du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques (RSN), Ubisoft publie un rapport de transparence. Il présente les mesures mises en place pour améliorer la sécurité en ligne et les actions prises en cas de comportements inappropriés, notamment en cas de non-respect de notre Code de conduite et des principes de notre Fair Play Program. Le rapport complet est disponible en [français](#) et en [anglais](#).